

Compte rendu de séance

Séance du 14 Janvier 2019 à 20h30

L' an 2019 et le 14 janvier à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie : Salle du Conseil sous la présidence de FAUVEL Marc Maire.

Présents : M. FAUVEL Marc, Maire, Mme GUILLEUX Monique, M. LETORT Yoann, M. DAVENEL Dominique, Mme GANDOUIN-VIEL Jacqueline, M. LETORT Anthony, Mme CHESNAIS Laëtitia, M. MARION Bertrand.

Excusé(s) :

Mme LERAY Stéphanie (procuration à M. LETORT Anthony).
M. LEBRETON (procuration à Mme GANDOUIN-VIEL).
Mme MARTIN Bernadette (procuration à Mme GUILLEUX Monique)
M. GAUDIN Xavier
Mme BASLÉ Marie-Pierre.

Absente :

Mme GATEL Carole.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 8

Date de la convocation : 08/01/2019

A été nommé(e) secrétaire : Mme GUILLEUX Monique.

Avant d'ouvrir la séance M. Le Maire propose de rajouter 4 points à l'ordre du jour :

- **Délibération** : Centre de loisirs : lancement de la consultation pour les missions SPS et étude de sol.
- **Délibération** : Lancement de la consultation des cabinets d'études pour les travaux d'aménagement de la rue de la Cour.
- **Délibération** : Avancement de grade : suppression d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe et création d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe.
- **Délibération** : 1 D.I.A.

SOMMAIRE

- **Délibération** : SDE 35 : Dissolution du groupement d'achat d'électricité et création d'un groupement d'achat d'énergie.
- **Délibération** : Modification du tableau des effectifs.
- **Délibération** : Autorisation à Mr Le Maire pour signer la vente d'un local communal à l'orthophoniste.
- **Délibération** : Numérotation des habitations à différents endroits de la Commune.

QUESTIONS DIVERSES

⇒ **2019-01-01 : Centre de Loisirs : lancement de la consultation pour les missions SPS et études de sol.**

Mr Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la construction d'un nouveau local pour le Centre de Loisirs, il est nécessaire de lancer une consultation pour le choix des cabinets d'études SPS et études de sols.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte par 10 voix pour et 1 contre d'autoriser Mr Le Maire à lancer la consultation.

⇒ **2019-01-02 : Lancement de la consultation des cabinets d'études pour les travaux d'aménagement de la rue de La Cour.**

Mr Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de penser dès à présent à l'aménagement de la rue de la Cour (rue de l'école), les travaux du restaurant scolaire étant bientôt terminés et demande l'autorisation de lancer une consultation pour le choix du cabinet d'études.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne l'autorisation à Mr Le Maire pour lancer une consultation pour le choix du cabinet d'études.

⇒ **2019-01-03 : Avancement de grade : suppression d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe et création d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2019.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne :

- La création de l'emploi correspondant au grade d'avancement,
- La suppression de l'emploi d'origine.

Vu le tableau des emplois,

Le Maire propose à l'assemblée,

- > La création d'un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps partiel,
- > La suppression d'un emploi de rédacteur 2^{ème} classe à temps partiel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord pour la création d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe et la suppression d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe.

⇒ **2019-01-04 : SDE 35 : Retrait du groupement de commandes de fournitures d'électricité au groupement de commande d'énergie.**

Mr Le Maire expose :

Contexte local :

Conformément à ses statuts, le Syndicat Départemental d'Énergie 35 est habilité à être coordonnateur de groupements de commandes.

Pour répondre aux obligations de l'ouverture du marché de l'électricité et dans une optique d'optimisation de la commande publique, le comité syndical du SDE35, réuni le 18 novembre 2014, avait décidé de constituer un groupement de commandes pour l'achat d'électricité.

Pour répondre à de nouveaux besoins et dans l'optique de poursuivre l'optimisation de la commande publique, le comité syndical du SDE35, réuni le 16 octobre 2018, a décidé de dissoudre le groupement existant et de créer un nouveau groupement de commandes « Énergie » permettant à la fois l'achat d'électricité et de gaz.

Afin de permettre à la Commune de St-Jean-Sur-Vilaine d'adhérer au nouveau groupement de commandes Énergie, [il / elle] doit se retirer du groupement de commandes électricité, à l'issue des marchés en cours ou attribués.

Le comité syndical du SDE35, réuni le 16 octobre 2018 a validé la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération.

Celle-ci a une durée permanente.

Les commissions d'appel d'offres sont celles du SDE35, coordonnateur du groupement, chargé de la passation des marchés d'achat d'énergie.

L'exécution des marchés est assurée par la Commune de St-Jean-Sur-Vilaine.

Contexte réglementaire :

Vu la loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N° 20181016_COM_06 prise par le comité syndical du SDE35 le 16 octobre 2018, décidant de la dissolution du groupement de commandes d'électricité à l'issue des marchés en cours ou attribués et de la création d'un groupement de commandes de fourniture d'énergie tel que défini dans la convention de groupement annexée,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes d'énergie du SDE35 annexée à la présente délibération,

Décision :

Et considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune de St-Jean-Sur-Vilaine d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'énergie,

Après en avoir délibéré, la Commune de St-Jean-Sur-Vilaine décide :

- ***d'autoriser le retrait de la Commune de St-Jean-Sur-Vilaine du groupement de commandes de fourniture d'électricité à l'issue des marchés en cours ou attribués ;***
- ***d'autoriser l'adhésion de la Commune de St-Jean-Sur-Vilaine au groupement de commandes de fourniture d'énergie.***

⇒ **2019-01-05 : Modification du tableau des effectifs à temps complet et non complet**

M. Le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la Collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité

- Approuve le tableau des emplois permanents à temps non complet et temps complet de la collectivité, à compter du 01 Novembre comme suit :

Actuel

Situation au 01/09/2008

Cadres d'emplois	Grades	Nombres d'emplois
Filière administrative	1 Rédacteur principal de 2ème classe secrétaire générale	1 à temps partiel (Véronique)
	1 Adjoint administratif de 1ère classe accueil - état civil	1 à 17,50/35ème (Stéphanie L)
	1 Adjoint administratif urbanisme - Communication	1 à tps complet (Stéphanie B)
Filière technique	2 Adjoints technique polyvalent (Voirie -espace vert	2 à tps complet dont 1 vacant (Anthony B)
	Adjoint technique de 2ème classe Ménage	vacant

Au 1er Janvier 2019

Situation au 01/01/2019

Cadres d'emplois	Grades	Nombres d'emplois
Filière administrative	1 Rédacteur principal de 1ère classe Secrétaire générale	1 à temps partiel (Véronique)
	1 Adjoint administratif de 1ère classe Accueil - état civil	1 à 17,50/35ème (Stéphanie L)
	1 Adjoint administratif Urbanisme - Communication	1 à tps complet (Stéphanie B)
Filière technique	2 Adjoints technique Polyvalent (Voirie -espace vert	2 à tps complet (Anthony B et Tanguy F)
	Adjoint technique de 2ème classe Ménage	1 tps non complet (13h60 hebdo annualisé) Gwénaëlle M

⇒ **2019-01-06 : Autorisation à Mr Le Maire pour signer la vente d'un local communal à l'orthophoniste**

Mr Le Maire rappelle que suite à la demande de Mme FOUASSIER concernant l'acquisition du local communal où elle exerce sa profession d'orthophoniste, le rendez-vous du compromis de vente a été fixé au 18/01/2019 chez Maître NICOLAZO.

Mr Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation pour signer le compromis et la vente d'un montant de 42 000.00 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Mr Le Maire pour signer tous documents nécessaires à cette vente pour un montant de 42 000.00 €.

⇒ **REPORT : délibération pour la numérotation des habitations à différents endroits de la Commune**

REPORTEE

A la demande de la Poste et également afin de faciliter l'accès aux pompiers, il est recommandé de numéroté les habitations à certains lieudits de la Commune.

Cette délibération est reportée afin d'avoir le temps de tout répertorier les lieudits et choisir les numéros qui y seront attribué.

⇒ **D.I.A.**

La commune a été saisie d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner suivante :

- 1) Le bien est situé 2, rue Léonard de Vinci, cadastré Section A N° 1471 pour une superficie totale de 1 325 m².

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas faire valoir son droit de préemption sur ces deux biens.

QUESTIONS DIVERSES

- Prévoir un candélabre (ampoule Led) 16, rue Claude Monet avec arceau de protection.
- Commission voirie le 04/02/2019.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal le
lundi 18 février 2019 à 20h30**

***Le Maire,
Marc FAUVEL***